

Questions orales

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Bien volontiers, madame le Président. Il n'y a pas bien longtemps, par le biais du budget supplémentaire, la Chambre a approuvé la décision du gouvernement de garantir des prêts de la société Canadair contractés auprès de sociétés privées, à concurrence de 1.3 milliard de dollars, pour l'aider à trouver des capitaux d'exploitation pour la réalisation de ses projets.

* * *

L'ÉNERGIE**LA PROPOSITION DE HAUSSE DU PRIX DU GAZ NATUREL EN ONTARIO**

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Un nombre impressionnant de consommateurs ontariens sont furieux de l'énorme augmentation du prix du gaz naturel qui a été proposée surtout après que le gouvernement fédéral ait supplié les Canadiens de convertir au gaz naturel leur système de chauffage au pétrole. C'est évidemment au gouvernement ontarien que la société Consumers' Gaz devra demander la permission de hausser ses prix, mais le ministre pense-t-il pouvoir prendre une mesure quelconque pour tempérer les effets de cette augmentation dans l'intérêt des consommateurs?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui madame le Président. Je suggérerais à l'honorable député qui me pose la question et qui est membre éminent du parti progressiste conservateur, de parler à ses amis qui dirigent le gouvernement à Toronto.

[Traduction]

LES DÉMARCHES AUPRÈS DE L'OFFICE ONTARIEN DE L'ÉNERGIE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je sais bien que les Ontariens relèvent, pour cette question, de leur gouvernement provincial, mais le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, qui doit également protéger les intérêts des consommateurs ontariens, ne voudrait-il pas m'aider à persuader l'Office ontarien de l'énergie de réduire la hausse prévue du prix du gaz naturel, de manière à lutter contre l'inflation?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, si l'honorable député pense que mon appui peut l'aider dans sa cause, je le donne avec plaisir!

• (1500)

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COLLENETTE—LE PROCÈS D'INTENTION QU'AURAIT FAIT M. THACKER—DÉCISION DE M^{ME} LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Je voudrais rendre une décision sur la question de privilège soulevée par le député de York-Est (M. Collette), qui, le 25 mai dernier, a accusé le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) d'avoir fait un procès d'intention aux députés libéraux de l'arrière-ban.

Je tiens à rappeler que l'article 35 du Règlement s'applique aux termes irrévérencieux ou offensants et que lorsqu'un député emploie des termes antiréglementaires, c'est en invoquant le Règlement et non en soulevant la question de privilège qu'un autre député doit le signaler à la Chambre. Par conséquent, je dois en conclure qu'il n'y avait pas matière à soulever la question de privilège.

Après avoir étudié ce qui aurait pu faire l'objet d'un rappel au Règlement, j'ai examiné les termes employés par le député de Lethbridge-Foothills. J'ai constaté qu'il ne s'adressait pas exactement à un député en particulier. Erskine May stipule ceci à la page 430 de la 19^e édition:

Des expressions qui sont antiréglementaires lorsqu'elles s'adressent à des personnes ne sont pas nécessairement considérées comme telles lorsqu'elles visent l'ensemble d'un parti.

Pour reprendre les termes de mon prédécesseur, M. l'Orateur Lamoureux, je dirai que des échanges de ce genre font partie de la vie politique courante de la Chambre. Cependant, j'exhorte les députés à s'efforcer d'employer un langage qui soit acceptable à tous les députés, quel que soit leur parti.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai consulté mes collègues de l'autre côté de la Chambre au sujet des déclarations de ministres. Je voudrais que la Chambre émette un ordre pour qu'à 8 heures, nous puissions revenir aux déclarations de ministres, ce qui permettrait au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration à ce moment-là. Compte tenu des entretiens que j'ai eus avec mes collègues, je pense que si vous demandez le consentement unanime, madame le Président, vous l'obtiendrez aisément.

Mme le Président: La Chambre consent-elle, à l'unanimité, à revenir aux déclarations de ministres à 8 heures ce soir?

Des voix: D'accord.